

COVID 19

## MODALITÉS TECHNIQUES POUR MISE EN ŒUVRE DE L'EXONÉRATION DE VERSEMENT DES COTISATIONS PRÉVOYANCE du 4<sup>e</sup> trimestre 2020

### QUELLES SONT LES ENTREPRISES QUI BÉNÉFICIENT DE CETTE MESURE D'EXONÉRATION DE VERSEMENT DES COTISATIONS CONVENTIONNELLES PRÉVOYANCE AU TITRE DU 4<sup>E</sup> TRIMESTRE 2020 ?

Exclusivement les entreprises qui adhèrent, y compris depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- au régime conventionnel prévoyance auprès d'un des assureurs recommandés : **Malakoff Humanis, AG2R, Chorum (Groupe Vyv) et Ocirp**
- pour le seul collège **non cadres** (bénéficiaire de la couverture du régime conventionnel) et donc à l'exclusion du personnel cadre et des salariés relevant du chapitre 12 de la CCNS.

### QUELS SONT LES RÉGIMES QUI BÉNÉFICIENT DE CETTE MESURE D'EXONÉRATION DE VERSEMENT DES COTISATIONS AU TITRE DU 4<sup>E</sup> TRIMESTRE 2020 ?

- Exclusivement le régime conventionnel prévoyance pour **le collège non cadres** souscrit auprès des assureurs labellisés : **Malakoff Humanis, AG2R, Chorum (Groupe Vyv) et Ocirp**

Rappel du taux de cotisation de la base conventionnelle prévoyance :  
**0.58% TA – 0.58% TB**

**À NOTER :** Les cotisations des contrats complémentaires souscrits pour améliorer la couverture sociale des salariés, ainsi que les contrats santé, devront être déclarées et versées au titre du 4<sup>e</sup> trimestre 2020 (Échéance du 15 janvier 2021).

### COMMENT ACTIVER LE DISPOSITIF D'EXONÉRATION DE VERSEMENT DES COTISATIONS CONVENTIONNELLES PRÉVOYANCE DU 4<sup>ND</sup> TRIMESTRE 2020 ?

Aucun formulaire spécifique pour bénéficier du dispositif n'est à compléter par l'entreprise, dès lors qu'elle satisfait aux critères ci-dessus exposés.

- I. MODIFIER LE PARAMÉTRAGE DE/DES LOGICIEL(S) DE PAIE POUR ÊTRE EN MESURE DE TRAITER L'EXONÉRATION DE VERSEMENT DES COTISATIONS DANS LES FLUX DSN

Vous trouverez ci-dessous les taux à appliquer pour cette période :

Personnel non-cadre

Taux global	Part salariale	Part patronale
0,00 % TA TB	0,00 % TA TB	0,00 % TA TB

Afin de vous aider à paramétrer vos DSN d'octobre, novembre et décembre 2020, une nouvelle fiche de paramétrage DSN sera émise par AG2R Prévoyance sur votre portail net-entreprises début octobre 2020. Elle reprend les taux de cotisations cités ci-haut.

Exemple de fiche de paramétrage :





## FICHE DE PARAMETRAGE



Identification de l'entreprise		Organismes et contacts	
Raison sociale :	TENNIS CLUB	Organisme émetteur :	P0942 / AG2R Prévoyance
SIREN :	123456789	Nom du gestionnaire :	AG2R LA MONDIALE Centre de relations Clientèle
NIC :		Email :	
		Téléphone :	entreprise.santeprevoyance@ag2rlamondiale.fr 0972672222

N° d'identifiant de la fiche :	120000038809	Fiche émise le :	27/08/2020 à 17h42
--------------------------------	--------------	------------------	--------------------

### Liste des contrats souscrits par votre entreprise/établissement

#### Cotisations individuelles

	Début et fin de validité	Code organisme 15.002 20.001	Code délégataire 15.003 20.008	Référence contrat		Périodicité paiement	Code option		Code population	Type de base ou forfait	Montant et / ou Taux	Libellé de base ou du forfait
				Libellé 15.001 55.003	Libellé 70.004 73.002		Libellé 70.005 55.002					
1	01102020	P0942		0L12345P Prévoyance		Semestre			010 NON CADRES	11	0,00 %	Tranche A Prev.
1	01102020	P0942		0L12345P Prévoyance		Semestre			010 NON CADRES	13	0,00 %	Tranche B Prev.

**NB :** Au 01.01.2021 : il sera nécessaire de rétablir le paramétrage. Une nouvelle fiche de paramétrage DSN sera à votre disposition début janvier avec les taux à appliquer à partir du 1er janvier 2021.

- 1. ENVOYER LES flux DSN MENSUELLEMENT COMME HABITUELLEMENT auprès DE L'ORGANISME EN CHARGE DE la GESTION DES COTISATIONS ET N'EFFECTUER aucun VERSEMENT (MENSUEL OU TRIMESTRIEL) dans LE bloc DE VERSEMENT pour LE CONTRAT CONVENTIONNEL CONCERNE par CETTE EXONÉRATION DE VERSEMENT DES COTISATIONS.**

